Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501026-20261105-D_03_10_2026-DE

DÉLIBÉRATİON n°3 du CONSEİL MUNİCİPAL du 22 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10
Représentés : 4
Votants : 14
Date de la convocation : 15 octobre 2026 | **Date d'affichage** : 15 octobre 2026
Date de l'affichage du PV : 3 novembre 2026

Le jeudi vingt-deux octobre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 15 octobre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

****

Présents : Patricia MARSOLLİER, Hervé OLİVRY, Marjorie SCHUER-POİRİER, Michel VIEL, Jean-Claude PİPARD, Christophe NOUVEL, Patrick VAN DEN EYNDE, Laurent NOËL, Stéphanie RENAUX et Anaïs LE BONZEC.

Absents excusés : Camille GITEAU, Céline HEİNRY pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Sylvie BIGOT pouvoir à Hervé OLIVRY, Stéphanie MAIGNAN pouvoir à Stéphanie RENAUX et Anthony CADO pouvoir à Michel VIEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick VAN DEN EYNDE

****

Madame Le Maire préside la séance.

03-10/2026 – FINANCES – Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune verse une indemnité de gardiennage de l'Eglise à un retraité de la commune, qui, quotidiennement en assure l'ouverture, la surveillance dans la journée, et la fermeture.

Le montant en 2025 était de 170,00 € (rappel, en 2023 et 2024=160,00 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ De verser une indemnisation d'un montant de 180,00 € pour l'année 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme
Le Maire